

Séance plénière

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

19 octobre 2018



VŒU PRÉSENTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE RELATIF AU COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

Le Conseil départemental de la Sarthe, réuni en séance plénière le 19 octobre 2018, s'associe à la démarche initiée par le Comité National Olympique et Sportif Français au travers de la pétition intitulée « Le sport compte » qui « *au nom des sportifs, dirigeants de clubs, bénévoles, passionnés, citoyens* », demande à l'Etat « *que le sport bénéficie de moyens à hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux* ». Celle-ci a déjà réuni près de 250.000 signataires.

Il constate au quotidien la dégradation continue du financement du sport par l'Etat.

Il rappelle à ce titre que les Collectivités territoriales – qui assurent déjà 80 % du financement du sport aux travers des subventions aux clubs, à l'organisation des événements sportifs, ou encore à la construction et à la maintenance des équipements sportifs – ne pourront pas se substituer plus avant au désengagement de l'Etat, tout particulièrement dans le contexte budgétaire strict que celui-ci leur impose.

Il déplore l'incohérence existant entre ces mesures restrictives et l'ambition sportive affichée par le Gouvernement d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en France à l'horizon 2024 ou encore avec les velléités du Ministère des Sports de compter trois millions de pratiquants supplémentaires d'une activité sportive dans les prochaines années.

Il estime que les acteurs du sport amateur doivent disposer de ressources pérennes, au regard de l'enjeu qu'il représente en matière sociétale, de santé publique, d'éducation et de lien social pour ses 35 millions de participants.

Il appelle en ce sens le législateur à se saisir du sujet et à prendre des mesures adéquates lors du prochain débat parlementaire consacré au projet de loi de Finances 2019.